



La CNMSS  
Solidaire de votre santé.

# Formulaire de demande de remboursement en ligne des frais de soins à l'étranger ou en Polynésie française

▶ **Étape 1** ▶ Étape 2 ▶ Étape 3 ▶ Étape 4

## Présentation du service

La CNMSS offre un nouveau service en ligne permettant aux militaires d'active et à leurs ayants droit affectés à l'étranger\* ou en Polynésie française, d'être remboursés dans un délai de **5 jours** en :

- > Complétant une demande de remboursement en ligne
- > Transmettant les pièces justificatives scannées.

Afin d'assurer la pérennité du service et des remboursements effectués, il est essentiel de respecter les 4 règles suivantes :

- > **Règle N° 1** : Un bénéficiaire = Un dossier.
- > **Règle N° 2** : Attendre le mail de feu vert de la CNMSS avant d'envoyer les pièces papier originales.
- > **Règle N° 3** : Envoyer les pièces papier dans les deux mois à l'adresse suivante :  
**CNMSS/DIP/TDSHF**  
**83090 TOULON CEDEX 9**
- > **Règle N° 4** : Inscrire visiblement sur les pièces papier la référence de dossier et la mention « TDSHF ».

\* *Le dispositif de remboursement en ligne ne doit **pas être utilisé pour les frais de soins exposés en France.***

La CNMSS informe les mutuelles conventionnées ([voir la liste](#)) du paiement de la part obligatoire. Il n'est donc pas nécessaire de leur envoyer de pièces justificatives, sauf en cas de demande spécifique de ces organismes.

## Pour plus d'informations

### TÉLÉCHARGER

- ▶ la notice "[Demande de remboursement en ligne des frais de soins à l'étranger - étape par étape](#)"

Si vous êtes concernés par le dispositif, vous pouvez accéder au service ci-dessous.

### VOTRE PAYS D'AFFECTATION (OBLIGATOIRE)

Sélectionner un pays (taper les premiers caractères)

- J'accepte et je m'engage à envoyer toutes les pièces originales justificatives de mes frais de soins, dans un délai maximum de deux mois après la réception du mail m'en faisant la demande.**

**Attention !** Les cookies et Javascript doivent être activés pour accéder au formulaire.  
En savoir plus.

## Votre avis nous intéresse



Vous avez déjà utilisé le service de demande de remboursement en ligne des frais de soins à l'étranger ou en Polynésie Française ?  
Merci de partager votre avis avec la [CNMSS en répondant à notre enquête](#) .